

Focus Prévoyance

Janvier
2019

Les assurances sociales Des libertés limitées **Futur** Ce que la nouvelle année apporte à la prévoyance professionnelle
Indices L'année des serpents **News** Informations et actualités **L'écreuil** se demande...



Gregor Gubser
Rédacteur de
«Focus Prévoyance»

L'embaras du choix

Je suis allé à nouveau faire des courses récemment. J'avais entre autres une envie de yogourt. Mais lequel choisir? D'abord, il fallait que je me décide pour un saveur. Je n'avais que l'embaras du choix: chocolat, noisettes, fruits des bois ou de saison avec épices d'hiver, etc. Mais cela ne m'a pas permis de me décider définitivement. En plus du yogourt dit normal, il existe différentes variantes avec moins de calories, enrichies en protéines ou favorisant la digestion. Certes, le choix est grand. Mais comment puis-je savoir quel yogourt me convient le mieux?

Les assurés des caisses de pension ont également l'embaras du choix. Mais à la différence d'un yogourt, il ne faut pas se reposer sur son intuition quand il s'agit de prendre des décisions sur la rente ou le capital, les cotisations d'épargne minimales ou maximales ainsi que sur une retraite anticipée, ordinaire ou repoussée. Il s'agit de bien peser le pour et le contre. Mais avant de se poser toutes ces questions, l'assuré doit connaître les choix qui s'offrent à lui et que nous vous présentons dans cette édition de «Focus Prévoyance». En tant que membre de la commission de prévoyance, vous êtes invité vous aussi à partager votre savoir sur le sujet avec les collaborateurs.

Pour ce qui est du yogourt, j'ai tranché facilement: j'ai fermé les yeux et j'ai pris un pot au hasard dans le rayon. Puis j'ai savouré un délicieux yogourt au chocolat!

Des libertés limitées

Comme pour toutes les assurances sociales, la pensée collective ainsi que la solidarité jouent également un rôle central dans la prévoyance professionnelle. Du coup, les choix pour un assuré individuel sont limités. Cela commence par le fait qu'il ne peut pas choisir lui-même son institution de prévoyance. C'est l'employeur qui choisit (avec l'accord du personnel).

Néanmoins, la loi prévoit que les assurés puissent prendre eux-mêmes certaines décisions. Par ailleurs, les caisses de pension peuvent introduire des options supplémentaires.

Dispositions légales

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

La LPP prévoit que les assurés puissent, sous réserve de certaines restrictions, utiliser leur capital de caisse de pension pour acquérir un logement qu'ils vont habiter. D'un côté, le rêve de posséder ses quatre murs est en passe de devenir réalité pour beaucoup. Mais de l'autre, cet argent manque dans la prévoyance vieillesse. Ceux qui ne sont pas en mesure de combler cette lacune en procédant à des remboursements devront faire des concessions au niveau des rentes.

Versement de capital

Selon la loi, un assuré peut percevoir au minimum un quart de son avoir de vieillesse LPP sous forme de capital au lieu de rente. De très nombreuses caisses permettent à leurs assurés de bénéficier d'un versement de capital plus important, souvent à hauteur de l'avoir de vieillesse total. Cette possibilité de pouvoir toucher son avoir de vieillesse partiellement ou complètement sous forme de capital est appréciée des assurés. En contrepartie, ceux-ci renoncent complètement ou en partie à la sécurité procurée par une rente à vie.

Rachats

Presque toutes les caisses de pension proposent à leurs assurés de racheter un maximum de prestations possible. Ce maximum dépend du salaire assuré ainsi que du plan de prestations de la caisse de pension. Les rachats améliorent

les prestations de vieillesse et sont intéressants parce qu'ils peuvent être déduits du revenu imposable. Le remboursement des prélèvements pour l'EPL constitue toutefois une exception car ils ne présentent pas d'avantages fiscaux.

Possibilités de conception pour les caisses de pension

La LPP fixe en tant que loi cadre les prestations minimales légales. Les différentes caisses de pension peuvent toutefois proposer à leurs assurés des possibilités supplémentaires leur permettant de prendre des décisions personnelles. Concrètement, cela comprend les cotisations propres, les options de prestation ainsi que – pour les salaires élevés – les décisions en matière de placement.

Barèmes des cotisations

Les avoirs de vieillesse LPP sont définis par la loi. Ils sont échelonnés en fonction de l'âge. L'employeur doit payer au moins la moitié des cotisations LPP. S'il est prêt à prendre en charge un peu plus de la moitié, le salarié peut alors dire combien de pourcentage du salaire il souhaite économiser en plus. L'employeur doit verser la même cotisation quel que soit le plan. Un exemple est présenté dans le tableau à droite. Un changement de plan peut par exemple être effectué chaque année.

Si un salarié choisit le plan Mini tout au long de sa carrière, il économise près de 520% de son salaire assuré. Dans la variante Maxi, cela représente 700%, ce qui a pour conséquence des prestations de vieillesse plus élevées.



Kaspar Hohler

Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Barèmes des cotisations en pourcentage du salaire



Plan Mini	Employés	Employeurs
de 25 à 34	2	5
de 35 à 44	3	7
de 45 à 54	5	10
de 55 à 65	6	12

Plan Midi	Employés	Employeurs
de 25 à 34	3.5	5
de 35 à 44	5	7
de 45 à 54	7.5	10
de 55 à 65	9	12

Plan Maxi	Employés	Employeurs
de 25 à 34	5	5
de 35 à 44	7	7
de 45 à 54	10	10
de 55 à 65	12	12

Options de rente

Les différentes caisses de pension disposent d'une large palette de possibilités de conception en matière de retraite. Outre le versement de capital (voir page précédente), on peut citer ici trois exemples:

Retraite anticipée et repoussée: les caisses de pension peuvent prévoir un départ à la retraite à partir de 58 ans et jusqu'à 70 ans au plus tard. Un départ en retraite anticipée entraîne une rente nettement plus basse (taux de conversion plus bas et moins de capital épargné), et une retraite repoussée une rente plus élevée.

Retraite échelonnée: la possibilité d'une retraite échelonnée est étroitement liée au point ci-dessus. Les salariés peuvent partir en retraite par étapes, par exemple en réduisant leur taux d'occupation à 80 % à 60 ans et à 50 % à 63 ans avant d'être entièrement en retraite à 65 ans. Ils peuvent soit percevoir la prestation de vieillesse pour la partie réduite du taux d'occupation, soit continuer d'assurer la totalité de leur salaire dans la caisse de pension de 60 à 65 ans. Mais pour la partie «virtuelle» du salaire, ils doivent prendre en charge les cotisations du salarié et de l'employeur.

Rente de conjoint: selon la LPP, la rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente de vieillesse. Une caisse de pension peut permettre à ses assurés de choisir une «rente sur deux têtes»: celui qui part en retraite accepte un taux de conversion un peu plus bas. En contrepartie, la rente est versée à 100 % jusqu'à ce que les deux conjoints soient décédés.

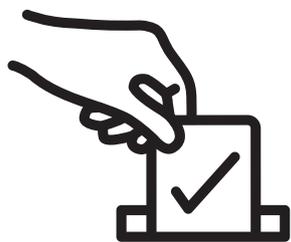
Toutes les possibilités citées doivent être prévues par le règlement de l'institution de prévoyance, les assurés n'ont pas de droit légal en la matière.

Cas particulier plans 1e

Un changement de loi est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017. Grâce à lui, les caisses de pension permettent aux assurés qui ont des salaires élevés de prendre des décisions en matière de placement (plans 1e). Concrètement, les éléments de salaire de plus de 127 980 francs peuvent être assurés auprès d'une institution de prévoyance séparée. Pour le capital épargné dans cette caisse 1e, l'assuré peut choisir entre maximum dix stratégies de placement, l'une des stratégies proposées devant toutefois être «à faible risque». L'inconvénient de cette option est que l'assuré doit supporter lui-même les pertes en matière de placement.

Individualisation contre solidarité

Les exemples cités montrent que les différentes institutions de prévoyance disposent d'une grande marge de manœuvre pour permettre à leurs assurés de prendre leurs propres décisions. De nombreuses institutions collectives peuvent tenir compte des besoins des employeurs affiliés en proposant des plans de prévoyance spécifiques. Mais il est clair que les possibilités de choix restent limitées pour les assurés. Une individualisation totale du 2^e pilier signifierait la fin de la solidarité et donc aussi la fin de la branche de l'assurance sociale.



Comment jugez-vous les possibilités de choix offertes dans la prévoyance professionnelle? A-t-on trouvé une mesure raisonnable ou bien en a-t-on fait trop ou pas assez?

Votez ici.

Et le 3^e pilier?

La prévoyance suisse est organisée selon le système des trois piliers: le 1^{er} pilier correspond à l'AVS de l'Etat, le 2^e pilier à la prévoyance professionnelle et le 3^e pilier à la prévoyance individuelle. Le 3^e pilier est celui qui offre, de par sa nature, le plus de possibilités de choix individuelles. Si l'on se limite au pilier 3a avantageux fiscalement, on constate qu'il est possible de choisir entre des solutions de compte d'épargne, de fonds et d'assurance parmi les prestataires les plus divers. Ces derniers en particulier permettent (à l'exception de l'épargne retraite) de couvrir encore mieux certains risques que ne le font les 1^{er} et 2^e piliers. On peut citer comme exemple à ce sujet un capital-décès au profit des survivants ou le risque d'une invalidité en cas de maladie: tandis qu'en cas d'invalidité pour cause d'accident, il existe généralement une bonne protection avec l'assurance accident, il peut y avoir des lacunes de revenu en cas de maladie grave.

Selon une étude de l'Association prévoyance suisse (VVS) les institutions 3a ainsi que les institutions de libre passage gèrent un total de 154 milliards de francs (les caisses de pension gèrent environ 900 milliards). En raison d'une longue durée d'épargne, les solutions en valeurs mobilières sont intéressantes pour l'épargne 3a – actuellement toutefois, seuls 23.7% des fonds correspondants sont investis de cette manière.

Ce que la nouvelle année apporte à la prévoyance professionnelle

Kaspar Hohler, rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Il n'est pas possible de prévoir l'avenir. Mais quelques nouveautés qui concerneront le 2^e pilier en 2019 semblent se profiler.

Réforme de la prévoyance professionnelle

Peut-être vous en souvenez-vous. En septembre 2017, la population électorale suisse enterrait la prévoyance vieillesse 2020. Les problèmes de la prévoyance vieillesse restaient ainsi sans solution. Nous voterons probablement en mai prochain sur une première étape de financement de l'AVS. Pour la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a demandé aux partenaires sociaux, après l'échec de la votation, d'élaborer une proposition commune jusqu'au printemps 2019. L'optimisme quant au fait qu'ils y parviennent doit être mesuré car les positions des employeurs et des syndicats sont (encore) très éloignées les unes des autres. Si les partenaires sociaux n'arrivent pas à trouver un accord, le Conseil fédéral devra alors soumettre une nouvelle proposition. Quoi qu'il en soit, pas grand-chose ne se passera avant les élections en automne 2019.

Taux technique

Le taux technique est une valeur centrale pour le taux de conversion: plus il est bas, plus le taux de conversion l'est également. Chaque caisse de pension peut fixer elle-même son taux technique mais elle s'oriente toutefois sur la recommandation de son expert en caisses de pension. Pour cette recommandation, l'expert s'appuie sur une directive technique qui est actuellement en cours de révision. Parallèlement, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a également donné une instruction sur ce thème pour consultation. Les nouvelles règles, qui seront suivies par les experts et aussi par la plupart des caisses de pension, seront probablement définies au printemps.

Régulation des institutions collectives

Une forte consolidation est en cours dans la branche des caisses de pension. Le nombre de caisses indépendantes baisse chaque année d'environ 5% (actuellement, on dénombre encore quelque 1500 caisses). C'est pourquoi les institutions collectives gagnent en importance. La CHS PP souhaite répondre à cette importance croissante par le biais d'une régulation plus forte. Les tâches et les compétences des membres des conseils de fondation ainsi que des œuvres de prévoyance affiliées doivent être clarifiées, et plus d'attention doit généralement être accordée aux différentes œuvres de prévoyance. L'audience portant sur la directive correspondante prend fin ces jours-ci.

Placements en capitaux

Nul ne sait quels revenus on peut attendre des marchés des capitaux pour la nouvelle année. Au vu des connaissances actuelles, 2019 devrait voir la fin progressive de l'environnement à bas taux d'intérêt: la banque centrale américaine (FED) est en train d'augmenter petit à petit les taux. La banque centrale européenne (BCE) a quant à elle l'intention de faire une première hausse en automne 2019. La banque nationale suisse (BNS) devrait suivre. Une hausse des taux d'intérêt peut, à court terme, diminuer les revenus mais sur le long terme, elle est souhaitable. Au niveau politique, des discussions portant sur les adaptations du catalogue de placement (OPP 2) pour les caisses de pension seront menées. Concrètement, des taux séparés pour les investissements dans des jeunes entreprises suisses ou dans des projets d'infrastructure sont à l'étude. Même si de tels taux étaient introduits, cela ne signifierait pas que les caisses de pension soient obligées d'effectuer les investissements correspondants.



Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem's**

vitem's, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, pour garantir des prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Créée en 1973, cette institution de prévoyance professionnelle autonome sans but lucratif gère aujourd'hui la prévoyance de près de 10 000 employés de 76 établissements affiliés.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **114 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à **352 CHF**.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Des bénéficiaires qui profitent à l'assuré

vitem's n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés par la fondation est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt. Sur 5 ans, vitem's verse un intérêt annuel moyen de **2.40%**, supérieur au minimum légal de **1.45%**. Cet intérêt est crédité sur l'entier de l'avoir vieillesse.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestations payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem's.ch

Une fondation en pleine croissance

9400 
assurés

1300 
rentiers

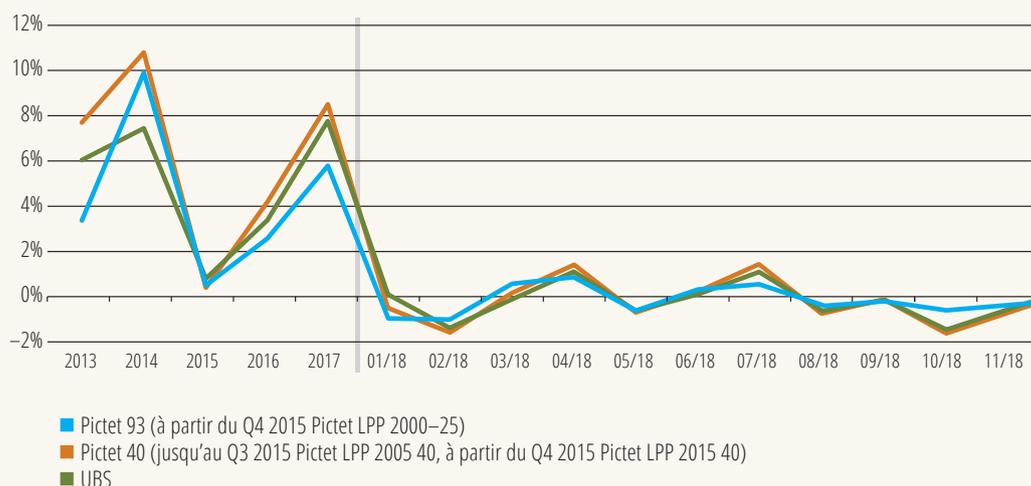
Degré de **couverture**

115.3%

Le degré de couverture de la fondation atteint **115.3%** fin 2017, grâce à une performance moyenne de **6.16%** sur les cinq dernières années.

Taux de conversion
très favorable appliqué sur l'entier du capital

6.8%

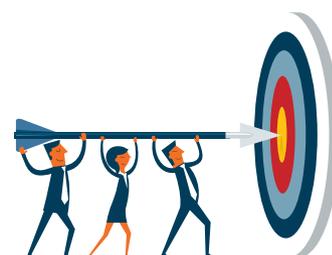


Les trois courbes représentent la performance de différentes stratégies de placement de caisses de pension. Les valeurs jusqu'à la ligne grise sont des valeurs annuelles. Pour l'année en cours, les valeurs mensuelles sont indiquées. Les deux indices Pictet sont des ordres de grandeur calculés qui servent de valeur de référence à de nombreuses caisses de pension. La première valeur (Pictet 93) montre les résultats d'une stratégie réalisée avec 25% d'actions. Pictet 40 inclut 40% d'actions. Vous trouverez plus d'informations [ici](#). UBS publie chaque mois une performance moyenne des caisses de pension. La banque calcule cette performance en se basant sur les dépôts des institutions de prévoyance qui sont clientes chez elle.

L'année des serpents

ho. La courbe des chiffres de performance mensuels de l'année 2018 fait penser à un serpent. Les principaux serpents que nous connaissons vivent sur la terre ferme, p. ex. la vipère. Pour les caisses de pension, ils sont les bienvenus: à ras du sol, donc quasiment au niveau zéro, ils fournissent chaque mois des rendements légèrement positifs sans grandes fluctuations, ce qui correspond à 3 ou 4% sur l'année. Les serpents vivant sous terre, comme le Xerotyphlops vermicularis, sont, eux, moins connus. En ce sens, 2018 peut être considérée, au niveau de la performance technique, comme un hybride de serpent vivant sur la terre ferme et sous terre.

La question reste de savoir avec quelle espèce de serpent nous serons confrontés durant la nouvelle année. Outre les espèces vivant sur terre et sous terre, il existe encore deux autres modes de vie des reptiles: le serpent aquatique, tel que la couleuvre, qui est moins apprécié. Il vit au moins en partie dans l'eau et pourrait par conséquent emporter un plongeur. Tandis que les mambas font plutôt peur, une telle espèce serait plutôt une agréable surprise dans le domaine de la performance. Cette espèce vit en effet dans les arbres, très au-dessus du sol.



Performance

Rendement légèrement positif pour les caisses de pensions en novembre

Les caisses de pensions de l'échantillon de l'UBS ont enregistré en novembre une performance mensuelle moyenne de 0.01% après déduction des frais. Le mois d'octobre s'était terminé en zone négative à -1.55%. Les grandes caisses de pensions, dont la fortune gérée est supérieure à 1 mia de francs, ont réalisé le meilleur résultat avec 0.17%, suivies par les caisses de pensions de taille moyenne, dont la fortune gérée se situe entre 300 mios et 1 mia de francs, qui ont affiché -0.01%. Les petites caisses de pensions dont la fortune est inférieure à 300 mios de francs ont enregistré le rendement mensuel le plus bas, soit -0.1%.

Actualités



AVS

Les comités récoltent suffisamment de signatures contre le projet de réforme fiscale couplée à l'AVS

La réforme fiscale couplée à l'AVS devrait être soumise au peuple: plusieurs comités ont déclaré avoir récolté ensemble plus de 50 000 signatures contre le projet liant la réforme de l'imposition des entreprises et le financement de l'AVS. Ces comités entendent continuer à récolter des signatures jusqu'à l'expiration du délai référendaire le 17 janvier prochain. Une votation aurait probablement lieu le 19 mai. (ats)

Statistique

Plus d'argent, plus d'assurés, moins de caisses de pensions

Le résultat net des placements s'est monté à 64.1 mias de francs en 2017 (+104.1%), d'après les chiffres définitifs publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les réserves de fluctuation de valeur ont progressé à 84.8 mias de francs (+47.6%). Le découvert a pu être ramené à 32.3 mias de francs (-5.4%). La fortune totale des caisses de pensions s'est élevée à 894.3 mias de francs (+8.5). A fin 2017, la statistique des caisses de pensions comptait 4.2 millions d'assurés actifs (+2.1%), alors que 773 299 retraités recevaient une rente (+3.8%). Le nombre d'institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs a continué de baisser pour s'établir à 1643 (2016: 1713 institutions; -4.1%).

 www.bfs.admin.ch

L'assurance-chômage

L'assurance-chômage européenne aurait amorti les crises

Selon les calculs de l'institut allemand Ifo, presque tous les Etats de l'UE auraient profité d'une assurance-chômage européenne ces dernières années. Tel est le résultat d'une étude de l'institut de recherche munichois pour la Fondation Bertelsmann. Durant la période étudiée de 2000 à 2016, il n'y aurait pas eu de payer net permanent. Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker réclame la création d'une assurance-chômage européenne. Le ministre des Finances allemand Olaf Scholz s'est également déclaré en faveur d'un système de ce type. (ats)



Système de prévoyance

L'état de santé s'est détérioré

L'indice UBS de la prévoyance suisse, qui mesure l'état de santé du système de prévoyance suisse, s'est très rapidement détérioré aux 2^e et 3^e trimestres 2018 pour atteindre son niveau le plus bas jamais observé depuis le début des mesures en 2005. Le pous du système des trois piliers est aussi faible qu'après les turbulences de la crise financière mondiale. C'est principalement la situation démographique qui s'est détériorée, car le vieillissement de la population s'accélère. Il est plus urgent que jamais d'introduire des réformes durables qui garantissent l'équité intergénérationnelle, selon l'étude publiée par l'UBS.

 www.ubs.com

Actualités



Placements financiers

Pertes en 2018

Les pertes enregistrées sur les marchés boursiers, qui ont parfois atteint une ampleur historique, n'ont pas pu être compensées en 2018 par les bénéfices d'autres classes d'actifs, selon la «NZZ am Sonntag». Même dans les portefeuilles largement diversifiés, les caisses de pensions ont subi une perte avoisinant 4%. La valeur des actions suisses a chuté d'environ 180 milliards de francs. De son côté, l'indice Dow Jones a connu son pire mois de décembre depuis 1931 avec une baisse de 10%.

Taux de chômage

Le chômage a reculé

Selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), le taux de chômage en Suisse pour 2018 s'établit à 2.6% en moyenne. Sous l'effet de la saisonnalité, le taux affiché en décembre 2018 est légèrement supérieur, à 2.7% (2.4% corrigé des variations saisonnières). Les derniers chiffres indiquent que l'économie suisse se porte bien et que la situation du marché du travail est bonne. Des taux de chômage bas et des perspectives financières réjouissantes pour l'assurance-chômage sont la conséquence d'une évolution conjoncturelle positive.

 www.seco.admin.ch

Conjoncture

Fléchissement de la conjoncture suisse

Le groupe d'experts revoit nettement à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour 2018 et 2019, principalement en raison de l'atonie de la demande intérieure. Celle-ci ne devrait pas retrouver son élan avant 2020. La croissance du PIB devrait être de 1.5% en 2019 et de 1.7% en 2020, indique le Secrétariat d'État à l'économie (Seco).

 www.seco.admin.ch

L'écureuil se demande ...

... si c'était un lapsus révélateur: dans le cadre de la révision en cours de l'AI, un intervenant a en effet parlé de «système échelonné sans rente».

L'écureuil est rassuré ...

... que même les humains l'aient enfin reconnu: l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) exhorte la population à faire suffisamment de provisions en vue de prévenir les crises éventuelles.

L'écureuil explique ...

... dans des vidéos le projet de réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'État (CPPE). En effet, lui et ses amis écureuils sont ceux qui savent le mieux comment prendre ses précautions.

L'écureuil se demande ...

... si l'intelligence artificielle est nécessaire pour comprendre le sens d'un World ESG Machine Learning UCITS ETF nouvellement lancé.

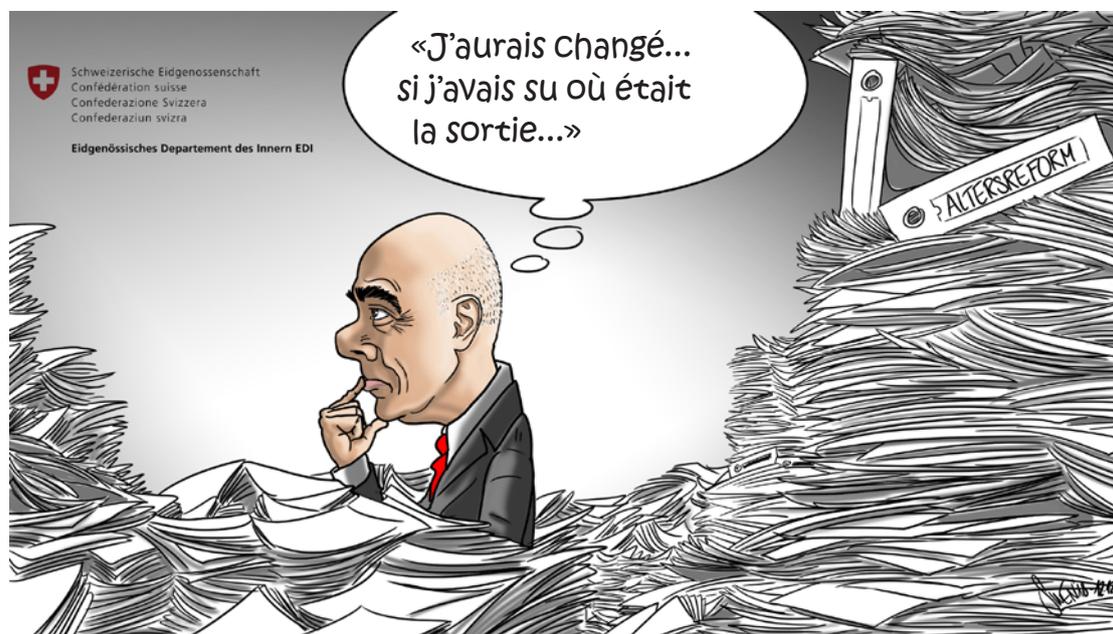
L'écureuil est surpris ...

... qu'un homme ait allumé un feu dans la Ruhr pour se chauffer. Pourquoi l'homme ne dort-il pas alors que l'hiver a déjà commencé?



Actualités

Caricature du mois



Vives critiques à l'encontre du projet de directives sur les fondations collectives

La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a ouvert une procédure d'audition sur un projet de directives concernant les institutions collectives et communes. Inter-pension, communauté d'intérêts des institutions de prévoyance (semi)autonomes collectives et communes actives dans la prévoyance professionnelle, écrit dans une prise de position qu'il faut renoncer aux directives proposées sans remplacement, car «des interventions structurelles d'une telle importance relèvent du législateur».

 www.inter-pension.ch

Assurances sociales

Nouveaux chiffres repères

L'année 2019 voit l'introduction de nouveaux montants-limites pour diverses branches des assurances sociales. Le tableau des chiffres repères, organisé de façon claire et lisible, est disponible en téléchargement sur notre site Internet. Il englobe toutes les valeurs actuelles relatives à la prévoyance professionnelle.

 www.epas.ch

Marché de l'emploi

Croissance des offres d'emploi en comparaison annuelle

Selon le Swiss Job Index de Michael Page, le nombre d'offres d'emploi publiées dans toute la Suisse a augmenté de 18.9% entre décembre 2017 et décembre 2018. De novembre à décembre, les offres d'emploi ont affiché un léger recul (-0.7%), en ligne avec la tendance usuelle de réduction par les entreprises des activités de recrutement à cette période.



Aperçu des thèmes

L'édition de février de «Focus Prévoyance» traite du thème des «mesures d'accompagnement pour les baisses de taux de conversion».

Le rendez-vous du 2^e pilier



15 et 16 mai 2019 STCC, Lausanne

www.symposium-2.ch

Réservez votre place pour le Symposium de prévoyance

Sans frais pour les représentants et les experts de CP. En participant au Symposium des 15 et 16 mai 2019 et au programme de conférences proposé, vous vous assurez de précieux points de formation continue CSEP, ASA, CFA, Cicero et/ou un certificat de formation continue pour les membres des conseils de fondation, pour autant qu'ils aient assisté au Symposium pendant au moins cinq heures par jour.

Sponsors principaux



Partenaire Know-how



Co-sponsors



Partenaires de coopération



Organisateur:
 Editions EPAS Prévoyance Professionnelle
 et Assurances Sociales SA
 6002 Lucerne, +41 (0)41 317 07 07

